

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis municipal 2011-2016 n°39

Demande de crédit pour le remplacement des infrastructures et l'aménagement de surfaces de la Grand-Rue, de l'avenue du Châtelain et du bas de l'avenue de la Gare ainsi que pour le parking provisoire.

Rapport de la Commission permanente des finances

Au Conseil communal de Rolle

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes : Anne Beck-Thentz (excusée le 5 mars)
Joëlle Gentile (excusée les 7 et 12 février)
Lucette Schmutz, rapporteur (excusée le 12 mars)

MM. Olivier Barras, président (excusé les 7 et 12 février).
Olivier Paley
Bertrand Peter, président remplaçant les 7 et 12 février (excusé le 5 mars)
Laurent Théodore

s'est penchée, au vu des importants montants engagés et en accord avec la commission ad hoc, sur le préavis municipal 2011-2016 n°39 relatif à la demande de crédit pour le remplacement des infrastructures et l'aménagement de surfaces de la Grand-Rue, de l'avenue Châtelain et du bas de l'avenue de la Gare ainsi que pour le parking provisoire. Elle s'est réunie les 7 et 12 février et les 5 et 12 mars.

La séance du 7 février s'est faite dans un premier temps conjointement avec les membres de la commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis. Les commissaires des finances ont ainsi pu entendre les explications de M. Cédric Echenard, municipal délégué et de M. Serge Gambarasi, chef des services techniques ainsi que les réponses données aux questions posées par la commission ad hoc. Les autres séances consacrées exclusivement à l'étude des conclusions financières ont eu lieu en présence de M. le Syndic, Jean-Noël Goël. Les commissaires des finances remercient les différents représentants de la Municipalité pour les renseignements fournis.

1. PREAMBULE

Le crédit demandé par le PM N° 39 porte sur un montant de CHF 14'890'300.- alors que les amortissements se feront sur 30 ans pour un total de CHF 15'350'300.-.

Cette différence s'explique par les amendements de la commission des finances chargée d'étudier le PM N°28 du 20 juin 2007 concernant la demande d'un crédit d'étude pour les travaux de réfection et d'aménagement de la Grand-Rue. En effet, les amendements se présentaient ainsi :

1. « Suppression de l'autorisation accordée à la Municipalité de contracter un emprunt bancaire aux meilleures conditions du marché.
2. Suppression de l'autorisation à la Municipalité d'amortir cette dépense sur une durée de 5 ans. Cette dépense doit être portée à l'actif du bilan en augmentation du coût global des travaux » (Cf. extrait du rapport de la commission permanente des finances du 14 août 2007 concernant le PM N° 28).

C'est ainsi que le crédit demandé de CHF 460'000.- a été prélevé sur les liquidités de la bourse communale mais que l'amortissement de ce montant n'a pas encore été réalisé.

2. LES AMORTISSEMENTS

Dans le point 3 des conclusions du PM N°39, la Municipalité prévoit l'amortissement des coûts des travaux sur une période de 30 ans. Cette durée d'amortissement de 30 ans concerne bien tous les points du projet. L'intégralité de ce dernier sera donc amortie dans cette période.

Les objets a, b et c seront amortis en premier lieu par un prélèvement annuel sur les réserves prévues à cet effet.

Objet	Montant	Amortissement annuel	Réserve au 31.12.11
a) Remplacement des collecteurs du réseau EC/EU	3'450'000.-	115'000.-	1'606'778.-
b) Remplacement du réseau de distribution du gaz	1'363'800.-	45'460.-	4'198'411.-
c) Remplacement de l'éclairage public et raccordements privés	1'210'450.-	40'365.-	239'927.-
d) Divers autres travaux de la Grand-Rue	9'325'550.-	310'852.-	
Coût total	15'350'300.-		

La Cofin constate pour les objets :

- a) Dans l'état actuel des réserves, l'amortissement annuel couvrira près de 14 années d'amortissements.
- b) Les réserves du compte 8300.5040.5 sont largement suffisantes pour amortir les investissements liés au réseau de distribution de gaz.
- c) Les réserves du compte 4310.5090.1, ne permettent à l'heure actuelle que d'assurer près de 6 années d'amortissements. Il est à souligner au surplus que la Romande Energie verse annuellement une redevance liée à l'utilisation du droit du sol à la commune de Rolle (CH 224'000.- prévu pour le budget 2013).
- d) L'amortissement se fera de manière régulière, via les comptes annuels de la commune.

Les objets a, b, et c, concernent des comptes affectées et les revenus de ces comptes peuvent être reportés sur les réserves dans les comptes futurs.

Le coût annuel de l'amortissement du projet, sur 30 ans, après emploi des réserve affectées, est estimable à env. CHF 400'000 par an. Il s'agit d'un montant important mais qui semble supportable au vu du budget de la Commune.

A noter qu'au passif des comptes 2011, il existe un compte « Fonds de réserve pour investissements futurs » (poste 9282.00) dont le montant s'élevait au 31.12.11 à CHF 14'842'010.-. La Municipalité ne prévoit pas d'utiliser ce compte pour l'amortissement des travaux de la Grand-rue. Certains membres de la CoFin pensent toutefois qu'il serait judicieux d'y recourir en cas de nécessité.

3. L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

L'état actuel et futur des finances de Rolle, et par extension de sa dette, fait l'objet de multiples commentaires et spéculations. La CoFin a notamment relevé à plusieurs reprises l'urgente nécessité d'une planification financière détaillée, en vue de s'assurer du maintien de la santé des finances communales et de son endettement.

La CoFin comprend l'importance du projet de la Grand-Rue mais relève que son coût est également considérable. Le financement du projet se faisant majoritairement par le recours à l'emprunt bancaire, sa réalisation augmentera de manière substantielle la dette communale et, partant, l'utilisation du plafond d'endettement. D'autres projets d'envergure attendent la Commune dans les années à venir. Sous réserve d'acceptation par le conseil communal, ils augmenteront encore l'endettement communal.

En conséquence, il faut avoir en tête que l'acceptation du PM 39 est une décision ayant pour conséquence de restreindre à terme la liberté de manœuvre de la Commune en ce qui concerne de futurs projets d'investissements. Concrètement, sans remettre en question de manière directe l'un ou l'autre de ces projets, la réalisation des travaux de la Grand-Rue risque d'imposer le renoncement à d'autres projets, dès lors que la Commune aura approché ou atteint le plafond de son endettement.

CONCLUSION

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission permanente des finances vous demande, à la majorité de ses membres, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis municipal 2011-2016/ n°39 de la Municipalité du 10 janvier 2013,

Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 14'890'300.- pour la réalisation des travaux de remplacement des infrastructures et des aménagements de surfaces de la Grand-Rue, de l'avenue Châtelain et du bas de l'avenue de la Gare ;
2. d'autoriser la Municipalité à contracter un crédit de CHF 14'890'300.- à cette fin, auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions les plus avantageuses, à activer sur le compte d'investissement du patrimoine administratif N°9141.53 « Réalisation des travaux de la Grand-Rue, de l'avenue Châtelain et du bas de l'avenue de la Gare » ;

3. d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts des travaux, y compris ceux du préavis 2006-2011/ N° 28 du 20 juin 2007, de la manière suivante :
- a. CHF 3'427'300.- à imputer au compte N°4600.5040.4 « réalisation des travaux de la Grand-Rue, réseau EC/EU » dont l'amortissement annuel sera prélevé à la réserve N° 9280.5 du bilan
 - b. CHF 1'362'700.- à imputer au compte N° 8300.5040.4 « Réalisation des travaux de la Grand-rue, remplacement du réseau de distribution de gaz » dont l'amortissement annuel sera prélevé à la réserve N°9280.4 du bilan
 - c. CHF 1'209'950'.- à imputer au compte N° 4310.5090.1 « Réalisation des Travaux de la Grand-Rue, remplacement de l'éclairage public et des raccordements privés » dont l'amortissement annuel sera prélevé à la réserve N°9280.13 du bilan.
 - d. CHF 9'350'350.-soit le solde à imputer au compte N°4300.5010.14 et à amortir sur une période de 30 ans.

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 15 mars 2013

Le Président

Olivier Barras

Le rapporteur

Lucette Schmutz